



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Inde

Question écrite n° 58250

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la fabrication des médicaments génériques. Alors que les antirétroviraux de marque ont pu être copiés par des fabricants de génériques, notamment par des industriels indiens, permettant ainsi une baisse très forte du coût des traitements, tel n'est pas le cas des traitements dits secondaires qui restent hors de prix. L'Inde fait en ce moment l'objet de pressions par l'OMC et les industries pharmaceutiques pour adopter une loi sur les brevets, ce qui rendra impossible de copier à l'avenir tout médicament et rendra impossible l'exportation des génériques déjà existants. Par conséquent, le risque est immense que de nombreuses personnes parmi les pays les plus pauvres soient exclues des traitements contre le VIH. Plus largement, toutes les pathologies sont visées dès lors que tous les médicaments entreront dans le champ d'application de la loi sur les brevets, laissant apparaître le risque d'une vraie catastrophe sanitaire pour le monde. Elle lui demande quelle est la position de la France et quelles démarches il compte prendre pour s'opposer aux pressions pesant sur l'Inde.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58250

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1857